Reçu en Mairie le : 0 4 MAI 2011







PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale de la protection des populations

Service de prévention et d'éducation aux risques

ARRÊTÉ Nº 11-1456

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de

Saint-Palais sur Mer

Le préfet du département de la Charente-Maritime Chevalier de la légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-511 du 13 février 2006 modifié listant les communes du département de la Charente-Maritime où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-576 du 13 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de Saint-Palais sur Mer;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011 portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: le dossier d'information concernant la commune de Saint-Palais sur Mer annexé à l'arrêté n° 06-576 du 13 février 2006 est mis à jour.

<u>Article 2</u>: l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Saint-Palais sur Mer, prévue aux paragraphes I et II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement, porte sur les risques d'incendies de forêt, littoraux (érosion et submersion marines) et de sismicité.

<u>Article 3</u>: les éléments nécessaires à cette information sont consignés dans le dossier d'information annexé au présent arrêté qui comprend :

une fiche synthétique listant les risques auxquels la commune est exposée,

une cartographie au 1/5 000 délimitant les zones exposées et indiquant la nature des risques dans chacune des zones exposées.

Ce dossier communal d'information est librement consultable en préfecture et en mairie de Saint-Palais sur Mer et est accessible sur internet à partir des sites :

- http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr,

- http://www.charente-maritime.developpement-durable.gouv.fr,

Article 4: ces informations sont mises à jour à chaque arrêté modifiant la situation de la commune de Saint-Palais sur Mer au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

<u>Article 5</u>: hormis les risques cités à l'article 1 et dans la fiche synthétique mentionnée à l'article 2 et annexée au présent arrêté, tout autre type de risques est exclu du champ de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 6 : le présent arrêté sera :

- notifié au maire de la commune de Saint-Palais sur Mer qui assurera son affichage en mairie,

- adressé à la chambre départementale des notaires,

- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.

Il sera accessible sur internet à partir des sites :

- http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr,

- http://www.charente-maritime.developpement-durable.gouv.fr,

- http://www.prim.net.

Article 7: le présent arrêté s'applique à compter du 1er mai 2011.

Article 8:

- le secrétaire général de la préfecture,

- le sous-préfet de l' arrondissement de Rochefort,

- le maire de la commune de Saint-Palais sur Mer,

- le directeur départemental de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 2 6 AVR. 2011

Pour préférétet Le Secrétaire Général



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Commune de Saint-Palais sur Mer

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

n° 06-576	, du	13 févrie	r 2006	mi	s à jour le		
11-1456		2 6 AVI	2011				
2. Situation de la com	mune au regar	d d'un ou	plusieurs	plans de pré	vention o	de risques na	turels prévis
PPRn]							
La commune est située	dans le périme	ètre d'un <mark>l</mark>	PPR n			oui	no n
approuvé	date	15 octobr	e 2003		aléa	Feux de forê	+
approuvé	date	15 octobre	e 2003			Erosion et sul	
	date				aléa	THORINGS	
					aléa	-	
					aléa		
	date				aléa		
Les documents de référe	ence sont :						
Le PPRN approuvé						Conquited	ole sur Internet
						Consulat	ole sur Internet
						Consultat	ole sur Internet
3. Situation de la comm				ntion de risq	ues tech		ole sur Internet
	dans le périmè	tre d'un Pl	PR t			nologiques oui	[PPR†]
La commune est située (dans le périmè date _	tre d'un Pl	PR t		effet _	nologiques oui	[PPR†]
	dans le périmè date _ date _	tre d'un Pl	PR t		effet _	nologiques oui	[PPR†]
La commune est située d	dans le périmè date _ date _ date	tre d'un Pl	PR t		effet _	nologiques oui	[PPR†]
La commune est située d	dans le périmè date _ date _ date	tre d'un Pl	PR t		effet _	nologiques oui	[PPR†]
La commune est située (dans le périmè date _ date _ date	tre d'un Pl	PR t		effet _	nologiques oui Consultab	non and le sur Internet
La commune est située d	dans le périmè date _ date _ date	tre d'un Pl	PR t		effet _	nologiques oui Consultab Consultab	non non le sur Internet le sur Internet
La commune est située d	dans le périmè date _ date _ date ence sont :	tre d'un Pl	PR t		effet _ effet _ effet	nologiques oui Consultabe Consultabe Consultabe	non le sur Internet le sur Internet le sur Internet
La commune est située de la commune de la co	dans le périmè date _ date _ date ence sont :	tre d'un Pl	PR t	e pour la pris	effet _ effet _ effet	Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable	non non le sur Internet le sur Internet le sur Internet sur Internet sur Internet
La commune est située de la commune de la co	dans le périmè date _ date _ date ence sont :	tre d'un Pl	plementaire	e pour la pris	effet _ effet _ effet	Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable	non non le sur Internet le sur Internet le sur Internet sur Internet sur Internet
La commune est située de la commune de la co	dans le périmè date _ date date ence sont :	onage rég	PR t	e pour la pris	effet _ effet _ effet	Consultab Consultab Consultab Consultab mpte de la si	non le sur Internet le sur Internet le sur Internet smicité
La commune est située d	dans le périmè date _ date date ence sont :	onage rég	plementaire vironnement Forte zone 5	e pour la pris modifiés par le Moyenne zone 4	effet _ effet _ effet se en con s décreis n'	Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable Consultable Faible Faible	non le sur Internet le sur Internet le sur Internet smicité 110-1255 Très faible
La commune est située de la commune est située dans la commune est située de la commune est située dans la commune est située dans la commune est située dans la commune est située est est est est est est est est est es	dans le périmè date _ date _ date ence sont :	onage rég code de l'en	plementaire vironnement Forte zone 5 èces join	e pour la pris modifiés par le Moyenne zone 4	effet _ effet _ effet se en cor s décrets n' Modérée zone 3	Consultable Consul	non le sur Internet le sur Internet le sur Internet smicité 110-1255 Très faible
La commune est située de la commune est située dans	dans le périmère date date date date date ence sont : au regard du zone de sisse une zone de sisse dossiers permettant ois) à l'échelle du 1.	onage rég code de l'en smicité pie la localisatio /5 000 annex	plementaire vironnement Forte zone 5 èces join on des imme ées au PPRN	e pour la pris modifiés par le Moyenne zone 4 †es ubles au regard approuvé et com	effet _ effet _ effet se en con s décrets n' Modérée zone 3	Consultable Consul	non le sur Internet le sur Internet smicité 10-1255 Très faible Zone 1

Le préfet de département

2 5 AVR 2011

Date